

Chartres, le 24 mars 2026



**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours**

Réf. : 2026 – HS – 555

Arrêté annuel d'habilitation à la maintenance des détecteurs de gaz

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment le livre III ;

Vu la formation à la maintenance des détecteurs de gaz DRAEGER ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

ARRÊTE

Article 1 - Au titre de l'année 2026, dans le cadre de la maintenance des détecteurs de gaz BW du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, la liste des personnels autorisés à réaliser l'identification et le diagnostic des pannes, la réparation, le changement de composants et la maintenance, est arrêtée comme suit :

- **Didier LESBATS**

- **Cédric GERAY**

Article 2 - Au titre de l'année 2026, dans le cadre de la maintenance des détecteurs de gaz DRAEGER du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir, la liste des personnels autorisés à réaliser l'identification et le diagnostic des pannes, la réparation, le changement de composants et la maintenance, est arrêtée comme suit :

- **Didier LESBATS**

- **Cédric GERAY**

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via Télérecours citoyens www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.